

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 12

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

**ACTUALISATION DES
TARIFS**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

**BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA),
Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth
LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame
Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2016, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2015, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs communaux relatifs à l'assainissement :

	TARIFS VOTES
Tarif Assainissement - Participation pour l'Assainissement Collectif P.A.C	
Pour 1 logement inférieur à 120 m ²	3 735,00 €
Entre 121 m ² et 140 m ²	4 146,00 €
Entre 141 m ² et 160 m ²	4 559,00 €
Entre 161 m ² et 180 m ²	4 968,00 €
Entre 181 m ² et 200 m ²	5 380,00 €
Supérieur à 200 m ²	5 790,00 €
Tarif Assainissement	
Redevance abonnement par semestre et par logement	16,40 €
Redevance par m ³	
de 0 à 46 m ³	0,17 €
Plus de 46 m ³	0,57 €
Tarif « Espaces publics »*	
Redevance abonnement par semestre	1,64 €
Redevance par m ³	0,17 €
Station d'Épuration : Réception et traitement de matière de vidange	3 € / m³
Station d'Épuration : Réception et traitement des boues liquides	5 € / m³

* Ce tarif s'applique sur les volumes communaux "effaçables" qui ne nécessitent pas une continuité d'alimentation. Il s'applique aussi sur la totalité des volumes des boîtes de lavage, des bornes fontaine et des arrosages avec compteur.

Il ne s'applique pas sur les volumes des bâtiments communaux "non effaçables", qui nécessitent une continuité d'alimentation, et auxquels s'applique la tarification « tous usages ».

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

4 ABSTENTIONS

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Béatrice AIELLO)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY